

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2023 ENDUROKID



Moto-Club : 2bracing19
E-mail : 2bracing19@gmail.com
Téléphone : 0623234720
Organisateur technique : REBUFIE

N° d'épreuve FFM : 490
Date : 01/07/2023
Lieu : La Borie LANTEUIL 19190

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SABOTIER Marylène	Licence : 21649
Président du Jury ou Arbitre*	BREHIER JP	Licence : 225025
Membre du Jury	FARGE JM	Licence : 9980
Membre du Jury	FLORY K	Licence : 323408
Commissaire technique responsable	FORET E	Licence : 197137
Responsable du chronométrage	LMNA	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Poussins	7 ans	10 ans	65 cc	50 €
Benjamins	9 ans	10 ans	90 cc	50 €
Minimes	11 ans	12 ans	85 cc 2t	50 €
Cadets	13 ans	15 ans	85 cc 2t	50 €
Cadets	13 ans	15 ans	125 cc	50 €
Espoirs	13 ans	16 ans	125 cc2t/150cc4t	50 €

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maxi	6 maxi	Libre
Durée de la spéciale	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 45 min	≤ 60 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 30 min	Libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	GERAUD		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	BRIVE	Temps de trajet (en min)	20 mm

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Adresse **La Borie LANTEUIL 19190**

NOMBRE DE PARTICIPANTS **200**

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----	2	Longueur de la boucle -----	7500m
Nombre de spéciale(s) -----	1	Longueur de la spéciale -----	5000m

- Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: **21/03/2023**

Signature: Po Sere e Facra

VISA DE LA LIGUE
DATE: **27/03/2023**



VISA DE LA FFM
DATE: **05/04/2023**
NUMÉRO: **23/0347**

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

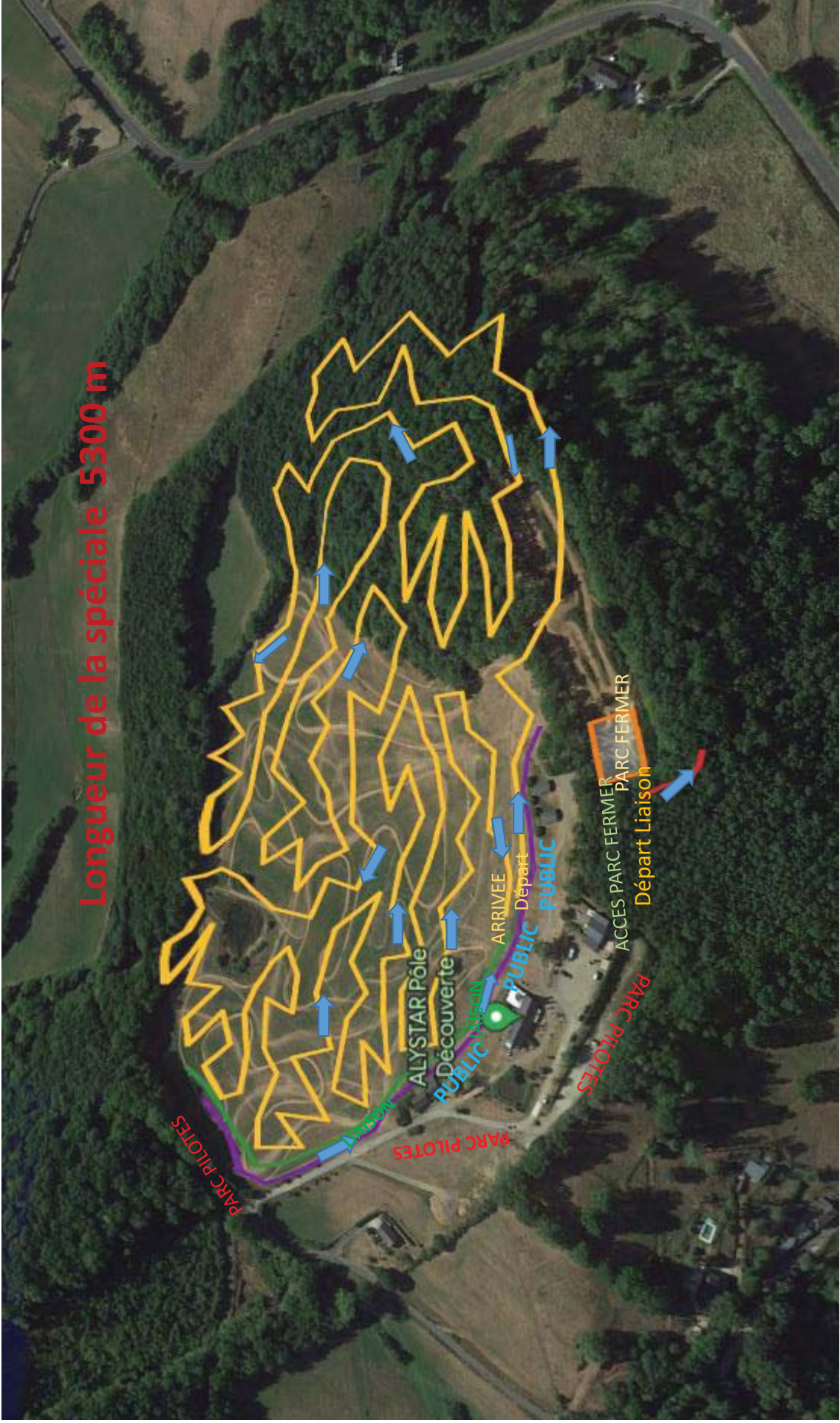
Moto-Club : 2bracing19

Date : 01/07/2023

Lieu : La Borie LANTEUIL 19190



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		Vendredi 30/06/23		
15 H	19 H	Contrôles administratifs	Toutes	
15 H	19 H	Contrôles techniques	Toutes	
		Samedi 01/07/2023		
7 H	9 H	Contrôles administratifs	Toutes	
7 H	9 H	Contrôles techniques	Toutes	
7 H 45	8 H	Réunion du Jury		
8 H 15	8 H 30	Briefing pilotes	Toutes	
8 H 30	9 H	Mise en parc fermé	Toutes	
9 H		Départ	Toutes	
16 H 45		dernières spéciales		
17 H 30		Remise des Prix		
20 H 30		fin de l'épreuve		



Longueur de la spéciale 5300 m

ALYSTAR Pôle
Découverte
PUBLIC

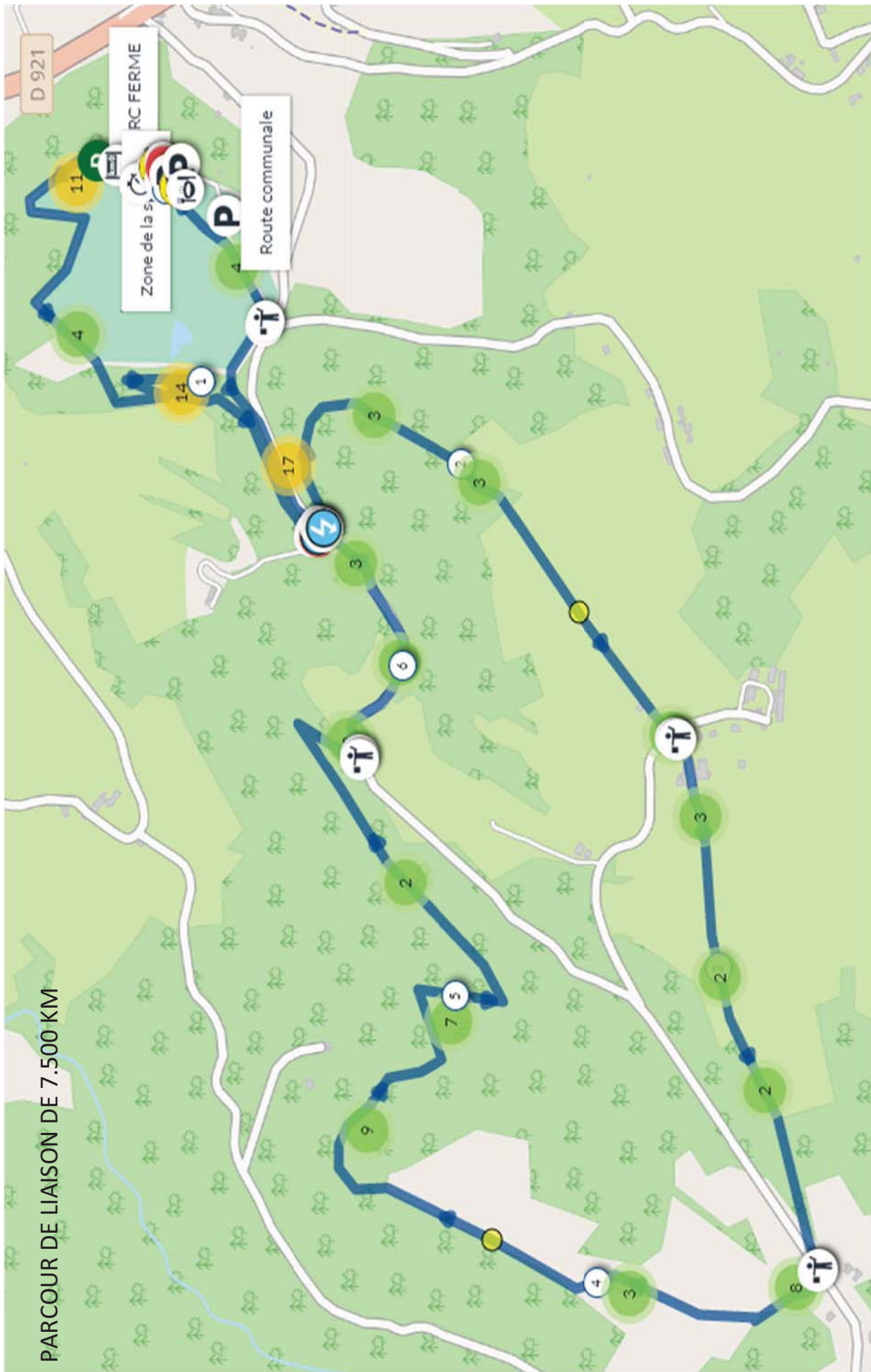
ARRIVEE
Départ
PUBLIC

ACCES PARC FERMIER
PARC FERMIER
Départ Liaison

PARC PILOTES

PARC PILOTES

PARCOURS DE LIAISON DE 7.500 KM





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**2B RACING19
LA BORIE - 19190 LANTEUIL**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-02511** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **ENDURO KID** se déroulant à **LA BORIE LANTEUIL** du **01/07/2023** au **01/07/2023**.

Cette attestation est valable du **01/07/2023** à **06.00** au **01/07/2023** à **22.00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris La Défense**, le **5 avril 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme